



## Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 9 OCTOBRE 2017 – DE 19.30 H. A 20.45 H.  
**A l'Hôtel de Ville de Bulle**

### Présidence

Monsieur Sébastien BOSSEL (UDC), Président  
Madame Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC), Vice-Présidente

### Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC)  
Monsieur Serge CASTELLA (PS)  
Monsieur Grégoire KUBSKI (PS)  
Monsieur Christophe MONNEY (UDC)  
Monsieur Nicolas CHARRIERE (PLR)

### Présents

Mesdames, Messieurs  
Thérèse ANATRA LÜCHINGER (PDC) – Hervé AUBERT (PLR) – Marie-Christine BAECHLER (PS) – Pierre-Yves BINZ (PLR) – Yves BOSSON (PLR)  
François CHARDONNENS (PDC) – Isabelle COLLIARD (PS) – Patric DAVET (PDC) – Eloïse DEMIERRE (PS) – Sebastian DESPOND (UDC) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL)  
Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (PDC) – Eric GOBET (PLR) – Erwan KERAVEC (PS) – Sébastien LAUPER (PS) – Camille LAVALETTE (Verts) – Pierre-Yves LÜTHI (PLR) – Gilles MORET (UDC) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (PDC) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Nicolas PASQUIER (Verts) – Dominique PROGIN (PLR) – Martin RAUBER (PS) – Philippe REMY (PLR) – Christian REPOND (PDC) – Nicolas REPOND (PS) – Jacques RIME (UDC) – Valérie SCHMUTZ (PLR) – Malik SEYDOUX (PLR) – Amandine SUGNAUX (UDC) – Elodie SURCHAT (PS) – Alexis TORNARE (Verts) – Pauline VARGA (PS) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

### Excusés

Mesdames, Messieurs  
Jean-Denis GEINOZ (PLR) – Christophe GREMION (PS) – Alain JAQUET (UDC) – Théodore SAVARY (PS)

### Total

**46 présents – 4 excusés, soit une majorité absolue de 24**

### Conseil communal

Monsieur Jacques MORAND, Syndic – Monsieur Raoul GIRARD, Vice-Syndic  
Madame Johanna GAPANY – Monsieur Patrice MORAND – Madame Chantal PYTHOUD – Madame Marie-France ROTH PASQUIER – Monsieur David SEYDOUX – Monsieur Jérôme TORNARE – Monsieur Nicolas WYSSMUELLER

### Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

### Rédaction du PV

Madame Anne FRACHEBOUD

### Huissier

Monsieur Jean-Carlo GAPANY, Police locale

Monsieur le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues, bonsoir à tous,

*J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général, ma première en tant que Président, et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers Collègues du Conseil général.*

*Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, Madame Anne Fracheboud, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse et aux citoyens présents à la tribune.*

*Je souhaite relever quelques événements qui se sont produits depuis notre dernière séance :*

- *Notre collègue Madame Thérèse Lüchinger a épousé Monsieur Constantin Anatrà le 2 juin : au nom du Conseil général, je les félicite et leur souhaite beaucoup de bonheur ;*
- *Monsieur Placide Meyer, membre du PDC, a démissionné le 17 août. Il est remplacé dès cette séance par Monsieur François Chardonnens, membre de la Commission d'aménagement. Je remercie Monsieur Meyer pour son engagement et souhaite la bienvenue à Monsieur Chardonnens qui retrouve ainsi le poste qu'il occupait lors de la précédente législature. Suite au départ de Monsieur Meyer, le nouveau doyen d'âge du Législatif est Monsieur Alexis Tornare du Groupe PS-Les Verts.*
- *Madame Valérie Schmutz a démissionné de sa fonction de scrutatrice, raison pour laquelle Monsieur Nicolas Charrière, suppléant du Groupe PLR, siège avec le Bureau durant cette séance.*

*Je présente en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par le décès d'un être cher.*

*Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 21 septembre 2017, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.*

*Etant donné que les débats sont enregistrés, comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

*Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :*

- *pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance ;*
- *pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

*Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney qui va procéder à l'appel nominal. »*

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

**46 membres sont présents**

**4 membres sont excusés**

**majorité : 24**

Monsieur le Président remercie Monsieur Monney. Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Monsieur le Président passe la parole au Groupe PS-Les Verts qui a souhaité s'exprimer avant que soit abordé l'ordre du jour de la séance.

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Erwan Keravec s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*Monsieur le Président, puisque c'est à vous que nous nous adressons, le sujet est délicat mais permettez-nous d'évoquer brièvement l'effervescence médiatique de ces dernières semaines.*

*Il ne s'agit pas tant de revenir sur les faits pour lesquels la justice est passée, et ce lourdement, mais sur le contexte et le traitement politique de cette affaire.*

*Entendons-nous, rien dans notre règlement du Conseil général ne nous permet de demander votre démission. Et quand bien même, nous ne le ferions pas.*

*Mais, comprenez notre étonnement lorsque le premier article de presse est paru, suivi d'un certain nombre, alors que nous vous avons élu à la présidence de cette honorable assemblée quelques semaines auparavant. Comme un désagréable sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli.*

*Comprenez notre perplexité lorsque vos instances y voient une simple « bêtise dans un contexte privé ». Une mansuétude qui confine à la légèreté pour un parti prompt à occuper le terrain de l'exemplarité et qui, à notre connaissance, n'est pas réputé pour sa tolérance.*

*Comprenez encore notre agacement lorsque certains de vos alliés vous absolvent sous prétexte que vous n'étiez pas encore notre premier citoyen. Peut-être doit-on leur rappeler que vous étiez déjà élu au Conseil général, que vous aspiriez à en obtenir la présidence et que les faits se sont produits le jour même de notre prestation de serment ?*

*Comprenez enfin que nous ne sommes pas manichéens et encore moins moralisateurs mais que cette situation inédite et votre statut ont amené cet étalage sur la place publique. On s'interrogera alors sur ses conséquences et sur la confiance que la population de la Ville de Bulle a investie dans cette institution. Vous avez déclaré que ceux qui vous ont élu décideront de votre sort. Dont acte, l'avenir nous le dira. Je vous remercie pour votre attention. »*

Monsieur le Président précise à Monsieur Keravec qu'il prend note de son intervention. Il demande s'il y a d'autres interventions dans la salle à ce propos.

Tel n'étant pas le cas, il poursuit avec l'ordre du jour de l'assemblée.

## **ORDRE DU JOUR**

Selon convocation publiée le 29 septembre 2017 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 18 septembre 2017.

L'ordre du jour faisant partie des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Monsieur le Président considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017
2. Réponse du Conseil communal à la proposition de Mme Marie-Christine Baechler demandant la création d'une commission Seniors
3. Réponse du Conseil communal au postulat de Mme Thérèse Anatrà (Lüchinger) pour une communication dynamique en matière de projets d'aménagement
4. Réponse du Conseil communal au postulat de Mme Isabelle Colliard demandant la mise à disposition dans les jardins de Sainte-Croix d'un espace d'échange pour les résidents et les habitants
5. Réponse du Conseil communal au postulat de Mme Thérèse Anatrà (Lüchinger) demandant une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché le samedi
6. Election d'un scrutateur du groupe PLR en remplacement de Mme Valérie Schmutz
7. Election d'un nouveau membre de la commission des naturalisations suite à la démission de Mme Pauline Varga du groupe PS-Les Verts
8. Election d'un scrutateur suppléant du groupe PDC-PVL en remplacement de Mme Anne-Luce Pernet-Baeriswyl
9. Divers du Conseil général
10. Divers du Conseil communal

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Tel n'étant pas le cas, il le met au vote.

**↳ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, l'ordre du jour de la présente séance.**

\* \* \* \*

## **Point 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017**

Monsieur le Président rappelle que chaque membre a reçu, par courrier électronique du 19 juin dernier, le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017. Il remercie la soussignée pour son travail de rédaction et demande s'il y a des remarques. Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

↳ **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 29 mai 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, avec remerciements à son auteur.**

\* \* \* \*

## **Point 2. Réponse du Conseil communal à la proposition de Madame Marie-Christine Baechler demandant la création d'une Commission seniors**

(voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame Chantal Pythoud, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs,*

*Je ne veux pas répéter le message qui vous a été adressé à cet effet et que vous avez certainement lu avec beaucoup d'attention.*

*J'aimerais cependant insister sur un point : d'ici à 2035, le nombre de personnes de plus de 80 ans aura doublé ; or, nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lit en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident... mais c'est aussi pour tenir compte du désir des personnes âgées qui, pour la plupart, souhaitent rester à domicile.*

*Avec la mise en œuvre de la Loi Senior+, l'enjeu des communes est de préserver l'autonomie de ces personnes âgées, de leur garantir un environnement sécurisé, une offre de logement et de transport adaptée, d'éviter l'isolement, de favoriser toutes sortes de services à domicile, la liste n'est pas exhaustive.*

*Le groupe de travail que je préside, mandaté par Le Réseau Santé et Social de la Gruyère, est en train de rédiger un rapport de recommandations à l'intention des communes pour l'élaboration de leur concept communal d'accompagnement de la personne âgée, qui est de la compétence des communes et qui peut différer selon les particularités et les besoins de chacune.*

*Ainsi, notre Conseil communal vous propose de créer une Commission Senior de l'Exécutif, composée de 9 à 11 membres, présidée par mes soins, comprenant au moins un membre du Conseil général par parti politique ainsi que des spécialistes des domaines liés à l'accompagnement de la personne âgée. Merci pour votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Madame Pythoud pour son intervention.

Il passe la parole à Madame Marie-Christine Baechler, **auteur de la proposition**, qui s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Dans sa réponse, le Conseil Communal reconnaît l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population et il confirme ainsi sa volonté d'un réel engagement dans la définition d'une politique communale de la personne âgée.

C'est avec enthousiasme que j'ai pris connaissance de la proposition du Conseil communal de créer une Commission Senior de l'Exécutif et je l'en remercie.

L'ouverture de la Commission à des intervenants ponctuels contribuera, j'en suis certaine, au développement du " bien vivre ensemble avec nos aînés " dans notre Commune. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Baechler et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 46 voix, la réponse du Conseil communal à la proposition de Madame Marie-Christine Baechler, au nom du Groupe PS-Les Verts, demandant la création d'une Commission seniors de l'Exécutif dont une partie des membres seront issus du Législatif.**

\* \* \* \* \*

### **Point 3. Réponse du Conseil communal au postulat de Madame Thérèse Anatrà Lüchinger pour une communication dynamique en matière de projets d'aménagement** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers Collègues,

Vous avez tous reçu le message relatif à cet objet et je ne vais pas faire une redite totale de ce qui a été dit mais je souhaite tout de même relever quelques points.

La volonté du Conseil communal de renforcer l'information à la population a été suivie par l'engagement d'un Chargé de communication et l'on constate déjà une amélioration sensible dans ce domaine. La détermination du Conseil communal de favoriser la proximité et l'échange avec la population est un sujet qui est sans cesse remis sur la table. Je vous donne ici quelques exemples :

- Séances d'informations publiques
- Séances d'informations ciblées (aménagement, projet ayant un impact sur des quartiers, etc...)
- Projet de refonte totale, en 2018, du site internet de la Ville de Bulle, mis en ligne en 2011. Un montant à cet effet sera soit porté au budget 2018 soit imputé aux comptes de fonctionnement.
- Ouverture d'une page officielle Facebook pour la Ville de Bulle, avec, pour but, l'information sur les activités de la Commune et la diffusion des informations pratiques complémentaires aux autres supports de communication. Cette page entend faciliter le dialogue entre les citoyens et la Commune. Ouverte le 5 octobre, elle comptait déjà 524 " like " aujourd'hui à 18.30 h. Nous pouvons donc dire que c'est un succès.

*Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, et en particulier celles et ceux d'entre vous qui sont actifs sur les réseaux sociaux, à aimer cette page et à la partager avec vos amis, sans oublier bien sûr de vous y abonner.*

*Le futur nouveau site internet sera le principal outil de communication en matière de projets d'aménagement. Ceci dit, l'idée de créer un espace public permanent a été évoqué dans le postulat. La possibilité de mettre en œuvre une telle mesure sera étudiée. Dans l'intervalle, les expositions temporaires et présentations publiques seront maintenues. En conclusion, la volonté des cosignataires du postulat, à savoir de rapprocher les autorités des citoyens, est partagée par le Conseil communal. L'introduction de mesures de communication à même de favoriser ce rapprochement seront introduites progressivement en fonction des ressources disponibles —qu'elles soient humaines ou financières— et de l'importance des différents projets à communiquer. Il convient toutefois de relever que de telles mesures seront déployées non seulement pour les objets touchant à l'aménagement du territoire comme le demande le postulat, mais aussi pour l'ensemble de l'actualité communale. Terminé. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention.

Il passe la parole à Madame Thérèse Anatrà Lüchinger, auteure du postulat, laquelle s'exprime en ces mots :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*Notre Groupe tient à remercier le Conseil communal pour sa réponse très détaillée et les efforts mis sur pied pour une amélioration concrète de la communication entre autorités et citoyens et ce, non seulement dans le domaine de l'aménagement mais à tous les niveaux. Nous avons déjà pu mesurer les nouveaux effets positifs par le biais des communiqués de presse adressés par le Chargé de communication de la Commune et nous nous réjouissons d'ores et déjà des interactions avec les citoyens qu'offre désormais la nouvelle page Facebook de la Ville de Bulle.*

*Toutefois, permettez-moi d'émettre ici quelques réflexions sur la communication interne entre Exécutif et Législatif au cours des séances du Conseil général. En effet, il ne vous aura pas échappé, à la lecture de l'ordre du jour de la présente séance, que le menu du Législatif est peu chargé en comparaison avec certaines précédentes séances du Conseil général. Certes, nous ne cherchons pas à goûter un copieux menu de Bénichon législative un lundi soir mais il nous paraît néanmoins important d'être informés en temps opportun des dossiers importants à venir qui seront soumis à la décision du Conseil général ou de l'avancement des importants dossiers communaux ou régionaux.*

*Bien qu'il ne soit pas ici question de remettre en cause les compétences respectives de l'Exécutif et du Législatif, un vote consultatif du Conseil général sur certains sujets sensibles –tels que la professionnalisation du Conseil communal ou un projet de fusion de communes– nous semble être une piste intéressante et représenterait un indicateur de ce que pensent les citoyens qui nous ont élus.*

*Lors de la précédente législature, le Conseil communal avait fait part de son programme de législature en 13 thèmes. Nous avons pu lire dans le Bulletin communal de décembre 2011, je cite :*

*" La rédaction d'un programme de législature par les neuf membres de l'Exécutif permet de présenter la vision, les valeurs et les projets portés par la Ville de Bulle, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification. Cette feuille de route, qui doit être considérée comme étant évolutive et soumise aux contraintes budgétaires, se veut également un instrument de communication et un vecteur de transparence à l'intention de la population, du Conseil général, des médias et des autres autorités politiques "*

*Bien que conscients qu'un programme de législature est purement facultatif et ne découle d'aucune exigence légale, notre Groupe regrette que le Conseil communal n'ait pas procédé à l'élaboration d'un tel programme pour la législature en cours car cela aurait permis au Législatif d'avoir une vue d'ensemble des priorités communales et ainsi de mieux coordonner ses moyens d'actions par le biais d'éventuelles interventions lors des séances du Conseil général.*

*Dès lors, le Groupe PDC-PVL sollicite le Conseil communal à anticiper et informer davantage le Législatif sur les dossiers communaux importants ou sur des sujets sensibles qui seront soumis lors de prochaines séances à la décision du Conseil général, à l'instar de ce qui avait été fait lors de la dernière législature en lien avec certains règlements communaux ou crédits d'investissement. Merci de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Madame Anatrà Lühinger pour son intervention et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal au postulat déposé par Madame Thérèse Anatrà Lühinger, au nom du Groupe PDC-PVL, pour une communication dynamique en matière de projets d'aménagement.**

\* \* \* \* \*

**Point 4. Réponse du Conseil communal au postulat de Madame Isabelle Colliard demandant la mise à disposition dans les jardins de Sainte-Croix d'un espace d'échange pour les résidents et les habitants**  
(voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Madame Johanna Gapany qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers Collègues,*

*Tout d'abord, je remercie Madame Colliard pour le dépôt de ce postulat. Vous avez tous pu prendre connaissance de la réponse du Conseil et je vais vous épargner une seconde lecture. Je reviens toutefois sur quelques points qui me semblent élémentaires.*

*D'abord, vous vous doutez bien que le Conseil communal se réjouit de tout projet qui vise à réunir les citoyens, à renforcer les liens, à rendre plus attractifs encore les parcs et lieux de rencontre de notre cité. Et ce d'autant plus quand l'initiative vient des citoyens qui ont la motivation et l'envie d'investir de leur temps pour l'entretien de ces jardins.*

*Notre soutien, nous l'avons confirmé lors des différents événements, que ce soit au parc St-Paul ou au Parc du Cabalet, ainsi que par la mise à disposition d'une partie des jardins de Ste-Croix pour la création d'un espace collectif, durant l'année 2017, en attendant la réalisation des travaux du parc Ste-Croix.*

*A l'avenir, nous allons tenir le même cap et nous soutiendrons ce genre de projet, en traitant chaque demande lorsqu'elle nous parvient d'un groupe de citoyens. Ceci tant que nous pouvons proposer des terrains adéquats et tant que les initiateurs peuvent fournir les garanties quant à l'entretien.*

*Je vous remercie pour votre attention et reste évidemment à disposition pour tout complément. »*

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son intervention.

Il passe la parole à Madame Colliard, auteure du postulat.

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Madame Isabelle Colliard s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chères et chers Collègues,*

*Nous remercions le Conseil communal de la réponse apportée à notre postulat. Depuis octobre 2016, de l'eau est passée sous les ponts et plus précisément il y a eu la mise à disposition du jardin de Ste-Croix pour l'année 2017 aux "Incroyables comestibles", ainsi qu'à la Croix-Rouge. Nous remercions le Conseil communal d'avoir permis à ces deux groupes de pouvoir cultiver les anciens jardins des Soeurs de Menzingen pour cette période.*

*Depuis mars dernier, un grand élan de solidarité s'est formé autour du jardin. C'est un groupe de 70 personnes qui participe aux activités du jardin des "Incroyables comestibles". Ce sont plus de 1'310 heures de travail qui ont été effectuées, ce qui représente un emploi à plein temps pendant 6 mois. Plusieurs groupements bullois ont pu y organiser des réunions :*

- *le Collectif St-Paul avec Monsieur Joël Schneider*
- *le groupe du repair café*
- *le club de permaculture*
- *un cours de langue*
- *un nouveau mouvement citoyen nommé "Graines d'avenir".*

*Des visites ont été organisées et ont accueilli :*

- *des classes de la Léchère*
- *des classes de l'EPAC*
- *l'école Montessori de Bulle*
- *des enseignants du collège de la Broye*
- *Clos-fleuri*
- *Centranim*

*Les scouts ont participé à la construction des buttes de permaculture. Les résidents de Ste-Croix viennent régulièrement dans le jardin et le cuisinier de la résidence est parfois venu cueillir des légumes au jardin. En mai, un échange de plantons a eu un grand succès auprès de la population gruérienne (environ 70 personnes).*

*Une ergothérapeute, Madame Rozenn Derré vient régulièrement avec ses patients au jardin et envisage de mettre en place un atelier jardinage. Des migrants établis à Riaz, ainsi qu'une maman érythréenne et sa fille de 6 ans participent aux activités du jardin. Au sein du groupe, Sébastien Perrenoud, un résident de Clos Fleuri, vient régulièrement après son travail pour trouver de la compagnie et apprendre à faire des repiquages. Au moins six étudiants se sont intéressés au projet des "Incroyables Comestibles" dans la permaculture et en ont fait leur sujet de maturité.*

*Tous les jeudis de l'été, la population était invitée à visiter le jardin et à pique-niquer. De nombreuses personnes travaillant à Bulle ont profité de l'endroit pour leurs repas de midi.*

*Le journal " Terre et Nature " a publié un article dans son édition de mai et "Alternativ TV" est venu enregistrer trois petits films intitulés : "Le journal de la petite graine" avec le jardinier Michel Woeffray.*

*Le mardi 22 août, vous avez toutes et tous été invités à un apéritif qui a réuni une quarantaine de personnes dont dix Conseillers généraux, la Paroisse, la Croix-Rouge et son Directeur, des migrants ainsi que divers acteurs du jardin. Malheureusement, l'absence du Conseil communal, due à une séance du mardi plus longue que prévue, n'a pas permis de montrer à nos élus les travaux effectués ni de leur faire apprécier les friandises du jardin.*

*La Croix-Rouge avec son projet "Couleur Jardin" a aussi invité les migrants des "Passereaux" de Broc, les classes primaires de la Condémine, la crèche " Les Lutins " de la Condémine et les résidents du Foyer de Bouleyres à venir partager un moment avec eux.*

*Ce jardin est devenu un lieu de rencontre, de détente et de partage, ces jardins communautaires amènent toute*

*une vie sociale à Bulle. Pratiquement chaque jour, de nouveaux bullois s'y rendent, curieux de découvrir cet espace et ce qui s'y passe.*

*Il me semble aussi important de souligner que l'entretien des jardins par les citoyens bullois diminue les frais d'entretien de cet espace par la Commune.*

*Selon renseignement pris auprès du Service technique de la Ville de Bulle, il y a une liste d'attente de 70 personnes qui seraient intéressées à cultiver une parcelle de jardin près du cimetière. Notre projet pourrait combler en partie cette demande. D'ailleurs, deux mamans ont rejoint le jardin de Ste-Croix en attendant de recevoir l'une de ces parcelles.*

*Pour information, une pétition lancée avec déjà plus de 100 signatures sera déposée au prochain Conseil général de décembre par les "Incroyables comestibles", vous demandant de pouvoir rester dans le jardin de St-Croix.*

*Dans votre réponse, vous parlez d'un crédit pour l'étude et la réalisation des jardins de Ste-Croix. Nous souhaiterions savoir :*

- ce crédit s'étendra-t-il sur tout le jardin ou uniquement sur le patio intérieur ?*
- dans ce cas-là, est-ce que la parcelle que nous utilisons serait disponible jusqu'au prochain crédit et suite des travaux ?*
- ne serait-il pas judicieux d'intégrer ce projet de jardin communautaire au MEP des jardins de la Cité, qui n'est par définition pas liant donc ouvert à des modifications ?*

*La Croix-Rouge, ne pouvant retourner aux jardins des Capucins en raison d'un recours qui bloque les travaux, serait intéressée à rester pour une année supplémentaire, comme elle l'a mentionné dans une lettre qu'elle vous a adressée.*

*Au vu de tout ce qui précède, nous aimerions vous rendre attentifs au fait qu'il existe une réelle demande et que ce genre de jardin communautaire a sa place en ville de Bulle pour le bien-être et l'intérêt des citoyens et qu'il favorise grandement la cohésion sociale.*

*Je profite de l'occasion pour vous inviter à une dernière journée portes ouvertes le samedi 14 octobre de 10.00 h. à 16.00 h. Vous pourrez y déguster une soupe à la courge et l'après-midi sera consacrée à la confection de bouse de cornes : un principe de biodynamie reconnue dans l'agriculture biologique. Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Madame Colliard et ouvre la discussion.

Au nom du **Conseil communal**, Madame Johanna Gapany répond en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère générale,*

*Merci pour votre question. J'y réponds volontiers avec les éléments que j'ai à ma connaissance.*

*Tout d'abord, à propos du crédit pour l'étude et la réalisation des jardins de Ste-Croix, il s'agit du crédit nécessaire à la réalisation de la partie publique du jardin. Ce qui concerne le patio était pris en compte dans le crédit de construction.*

*Concernant la poursuite de l'activité sur la même parcelle, il y a lieu de rappeler que celle-ci a été prêtée sous condition, pour l'année 2017 car elle était particulièrement adéquate pour ce projet, dans l'attente de la réalisation des jardins. Il n'est pas dans l'intérêt général de bloquer la réalisation des jardins pour poursuivre le projet de jardin communautaire sur cette parcelle en particulier, vous en conviendrez sans doute. Je suppose que la pétition que vous déposerez concernera l'utilisation d'une parcelle une fois la réalisation des jardins terminée. Si c'est bien le cas, le Conseil communal se déterminera à nouveau. Il s'agit toujours de tenir compte de la pérennité du projet proposé et de l'adéquation du lieu en priorité.*

*Aussi, je tiens à vous apporter une réponse par rapport aux jardins familiaux. Il est important de scinder les deux thématiques car les jardins communautaires et les jardins familiaux ne répondent pas tout à fait aux mêmes objectifs. Il y a actuellement une huitantaine de personnes à Bulle qui ont émis le souhait de louer une parcelle pour cultiver leur propre potager, à l'image des parcelles existant à proximité du cimetière. L'une des meilleures solutions serait sans doute l'intégration de zones réservées à des jardins lors des projets immobiliers car la proximité est un critère environnemental élémentaire. Au niveau de la Ville, le travail a déjà été initié et nous allons encore poursuivre la réflexion sur la meilleure manière de répondre à ces demandes, dans les meilleurs délais.*

*J'ai terminé et je vous remercie de m'avoir accordé votre attention durant ces quelques instants. »*

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour sa réponse et demande s'il y a d'autres interventions.

Au nom du **Groupe PLR**, Monsieur Hervé Aubert intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*Les jardins communautaires sont de magnifiques endroits de partages et de découvertes. Ils sont la clé du succès pour enseigner les méthodes et astuces qui se transmettent de génération en génération.*

*Sauf qu'aujourd'hui, riches d'une expérience de ces jardins communautaires tels que ceux de Ste-Croix et de la Sionge, nous pouvons en tirer des enseignements.*

*Nous remarquons que ces deux endroits ne sont pas très attractifs au niveau visuel. La permaculture ne veut pas dire " laisser à l'abandon ". Un entretien et une mise en valeur des jardins peuvent aller de pair, surtout dans une situation comme celle-ci, en plein milieu de la ville. Pour nous, il n'est pas envisageable de mettre d'autres endroits à disposition dans le futur si cet aspect n'est pas davantage pris en compte. Et nous tenons à faire remarquer que très souvent, l'engouement est là au début de l'activité, mais cela s'essouffle très vite. Ne faudrait-il pas plus de soutien professionnel pour garantir un approvisionnement concret, ce qui ne veut pas dire dépendant de la Commune ni de son personnel ?*

*Nous vous demandons dès lors de bien prendre en considération ces différents points pour le futur de la mise en valeur de notre belle ville. Je vous remercie. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Aubert pour son intervention. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite encore intervenir. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal au postulat de Madame Isabelle Colliard, au nom du Groupe PS-Les Verts, demandant la mise à disposition dans les jardins de Sainte-Croix d'un espace d'échange pour les résidents et les habitants.**

**Point 5. Réponse du Conseil communal au postulat de Madame Thérèse Anatrà Lüchinger demandant une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché le samedi** (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Nicolas Wyssmueller qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que l'idée de créer un marché artisanal le samedi matin à Bulle est excellente et c'est pour cela que nous souhaitons la concrétiser dès 2018. Le Groupe "Bulle, Cité des Goûts et Terroirs" qui s'appelle maintenant "AVEC BULLE" est composé des acteurs du tourisme et de l'animation de la Ville et nous sommes également tous d'accord pour dire qu'il faut continuer à dynamiser le centre historique de Bulle.*

*Où ? Pour être un peu plus précis sur la réponse à la question posée par Madame Anatrà Lüchinger, je peux vous dire que ce marché aura lieu très certainement sur la place du Marché, en tout cas pour la première année, cette place qui est pour nous tous un lieu d'échange très agréable et très convivial, proche également des commerces de notre ville. C'est pour cette raison que nous avons pour l'instant choisi une forme de sécurité en voulant y instaurer ce marché du samedi matin.*

*Pour qui ? ou plutôt, qui seront les acteurs de ce marché ? Les artisans locaux, les produits du terroir, nous avons choisi pour une première fois de miser sur les métiers de bouche, le pain, les légumes, les viandes, le fromage, les poissons, des choses de tous les jours qui font que l'on se rencontre en faisant nos courses, comme on peut le voir dans d'autres villes, à Fribourg par exemple, le samedi matin.*

*Quand ? Nous avons pensé qu'il fallait faire un marché régulier, à savoir hebdomadaire, le samedi matin entre 08.00 heures et 13.00 heures. Nous avons également réfléchi à d'autres propositions que le samedi matin, mais il semble que c'est à ce moment-là que les gens se rencontrent volontiers dans le centre-ville que, je crois, nous aimons tous beaucoup. Ce marché aura donc lieu d'avril à octobre, c'est-à-dire sur la belle saison, en tout cas pour commencer en 2018 afin de garantir un succès à ce nouveau marché artisanal.*

*Je reste à votre disposition s'il y a d'autres questions, j'ai encore envie de dire que l'objectif c'est évidemment que celles et ceux qui ne peuvent pas profiter du marché hebdomadaire du jeudi aient le plaisir de faire leurs courses au marché le samedi matin. Ce projet vise aussi à dynamiser les commerces du centre de la cité. Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Wyssmueller pour son intervention et passe la parole à l'auteur du postulat, Madame Thérèse Anatrà Lüchinger, qui s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Le Groupe PDC-PVL se réjouit de la réponse du Communal à son postulat et, plus concrètement, de cette nouvelle possibilité de "consommer régional" tout en offrant un lieu d'échanges et de rencontres convivial un jour de semaine où les gens ont généralement plus de temps pour faire leurs courses. Nous ne doutons pas que ce nouveau marché sera également une vitrine bienvenue pour les commerçants bullois, à l'heure où la tendance des consommateurs se dirige plutôt à courir les centres commerciaux le samedi.*

*Pour rappel, l'idée de ce postulat émane du programme du parti PDC, tel que mentionné en dernière page de sa brochure de campagne pour les élections communales au début 2016. Nous sommes dès lors très satisfaits que cette idée soit maintenant concrétisée grâce au partenariat entre la Commune de Bulle et le groupe de travail "Avec Bulle - Cité de rencontres".*

Monsieur le Président remercie Madame Anatrà Lüchinger et ouvre la discussion.

Au nom du **Groupe PLR**, Madame Valérie Schmutz s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*Le Groupe PLR est satisfait de la réponse du Conseil communal au postulat de Madame Anatra Lüchinger.*

*En effet, en tant que citoyenne, certes, mais aussi en tant que Présidente du Groupement des commerçants de Bulle-La Tour, je reste persuadée que plus le centre-ville s'anime et plus il aura des chances de survivre à la concurrence des centres commerciaux en périphérie qui n'ont pas les moyens d'offrir ce moment et cette qualité de convivialité que représente un marché. Ce marché supplémentaire du samedi matin consolide cette idée. De plus il permettra aux personnes travaillant le jeudi d'en profiter pleinement. Mais pour qu'il remporte un franc succès, il est important d'insister sur un nombre suffisant d'exposants : la place du marché doit être occupée dans sa totalité. L'envie de s'y rendre sera due à l'offre proposée.*

*Vous vous dites certainement : " Qui dit animations au centre-ville, dit commerçants qui "râlent" pour les places de parking..." Mais, sincèrement, je crois qu'il faut penser au-delà et saisir l'opportunité d'attirer des gens au centre, donc un potentiel de clients pour nos commerces également. Je vous remercie. »*

Monsieur le Président remercie Madame Schmutz pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite encore la parole. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion.

- ✉ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal au postulat de Madame Thérèse Anatra Lüchinger, au nom du Groupe PDC-PVL, demandant une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché le samedi.**

\* \* \* \* \*

## **Point 6. Election d'un scrutateur du Groupe PLR en remplacement de Madame Valérie Schmutz**

Monsieur le Président informe l'assemblée que, par courriel du 14 juillet, Madame Valérie Schmutz a annoncé sa démission de sa fonction de scrutatrice, ayant de la difficulté à concilier son activité professionnelle avec les horaires des entrevues en Commission administrative du Conseil communal. Il la remercie pour son activité au sein du Bureau du Conseil général.

Il passe la parole à Monsieur Eric Gobet qui, au nom du **Groupe PLR**, présente son candidat.

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*En ces temps où la vie privée des élus interfère sur la vie politique, attisée par une presse à l'affût du moindre faux-pas, le PLR a analysé la candidature de Monsieur Malik Seydoux au poste de scrutateur du Bureau du Conseil général, en remplacement de Madame Valérie Schmutz.*

*Notre Groupe a étudié en profondeur, mais aussi avec beaucoup d'intérêt, la vie privée de Monsieur Malik Seydoux et sans aller jusqu'à demander un extrait du casier judiciaire, nous sommes arrivés à la conclusion que mis à part peut-être quelques petites infractions très légères, Monsieur Seydoux peut tout à fait remplir cette fonction.*

*Dès lors, c'est avec confiance que nous vous proposons Monsieur Malik Seydoux au poste de scrutateur. Ancien Président du PLR Bulle-La Tour, Monsieur Seydoux est âgé de 44 ans, il est marié et a trois enfants ; il est membre du Conseil général depuis cette législature. Je vous remercie de lui accorder votre confiance. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Gobet pour cette présentation.

Par principe, il demande s'il y a d'autres candidatures ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, **il proclame**

**Monsieur Malik Seydoux élu scrutateur du Groupe PLR**

et le félicite pour son élection. Il ajoute que ce dernier siègera donc à la table du Bureau dès la prochaine séance.

*[Applaudissements de l'assemblée]*

\* \* \* \* \*

## **Point 7. Election d'un membre de la Commission des naturalisations suite à la démission de Madame Pauline Varga du Groupe PS-Les Verts**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Pauline Varga a démissionné au début septembre de sa fonction de membre de la Commission des naturalisations, son actuel emploi du temps ne lui permettant plus d'assurer sa présence aux séances. Il la remercie pour son activité au sein de cette commission durant plusieurs années.

Il passe la parole à Monsieur Martin Rauber qui, au nom du **Groupe PS-Les Verts**, s'exprime en ces termes :

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Le Groupe PS-Les Verts a le plaisir de proposer la candidature de Monsieur Théo Savary pour remplacer Madame Pauline Varga au sein de la Commission des Naturalisations. Comme vous aurez pu le constater lors de l'appel nominal en ce début de séance, Monsieur Savary est excusé ce soir. Monsieur Théo Savary est membre du Conseil général depuis 2011, année durant laquelle il fut nommé à la présidence. Retraité d'une imprimerie, il a du temps disponible et il aime les gens. Nous le recommandons donc pour cette fonction et espérons que vous réserverez à notre proposition un accueil chaleureux. Merci de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Rauber pour son intervention.

Par principe, il demande s'il y a d'autres candidatures ou si quelqu'un demande le scrutin de liste.

Tel n'étant pas le cas, **il proclame**

**Monsieur Théodore Savary élu membre de la commission communale des naturalisations**

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

*[Applaudissements de l'assemblée]*

## **Point 8. Election d'un scrutateur suppléant du Groupe PDC-PVL en remplacement de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl**

Monsieur le Président précise que Madame Pernet-Baeriswyl, élue Vice-Présidente du Conseil général, ne peut pas cumuler cette fonction avec celle de scrutatrice suppléante.

Il passe la parole à Madame Thérèse Anatrà Lüchinger qui, au nom du **Groupe PDC-PVL**, présente son candidat.

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Le Groupe PDC-PVL a le plaisir de présenter la candidature de Madame Chantal Frossard comme scrutatrice suppléante en remplacement de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl. Je pense que je n'ai pas besoin de la présenter en détail, tout le monde ici la connaît. Merci. »*

Monsieur le Président remercie Madame Anatrà Lüchinger pour sa présentation

Par principe, il demande s'il y a d'autres candidatures ou si le scrutin de liste est requis.

Tel n'étant pas le cas, **il proclame**

**Mme Chantal Frossard élue scrutatrice suppléante du groupe PDC-PVL.**

et la félicite pour son élection.

*[Applaudissements de l'assemblée]*

\* \* \* \* \*

## **Point 9. Divers du Conseil général**

Monsieur le Président rappelle que les **divers du Conseil général** sont traités dans l'ordre suivant :

- les propositions qui portent sur un objet relevant de la compétence du Conseil général,
- les postulats qui traitent d'un objet relevant de la compétence du Conseil communal.
- les résolutions,
- les questions
- et les éventuelles autres interventions telles des remarques, observations, etc.

## **A. Propositions**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe aux postulats.

---

## **B. Postulats**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat ?

Au nom du **Groupe PS-Les Verts**, Monsieur Nicolas Pasquier intervient en ces termes :

### ***Postulat - Végétalisation du domaine public***

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers Collègues,*

*En mars 2017 commençait le réaménagement de la rue du Russalet, avec l'abattage de quelque 60 érables qui ont été remplacés cet automne par 30 tilleuls. On peut se poser la question sur l'urgence de ce réaménagement et de cet abattage, mais là n'est pas l'objet de ce postulat. Le Russalet perd dans l'opération plus de la moitié de ses arbres. D'autres rues vont-elles subir le même sort prochainement ?*

*Le Conseil communal est en train de faire un inventaire des arbres plantés sur le domaine public en y répertoriant le nombre et la répartition par espèces. Le Conseil communal nous explique aussi que le nombre d'arbres est constant sur notre territoire et même en légère augmentation. Mais le territoire bâti de notre ville s'étend très rapidement et donc le nombre d'arbres devrait croître en proportion. Et comme son nombre n'a pas crû proportionnellement ces dernières années, il convient de rattraper le retard en redoublant d'efforts, au lieu de diminuer par deux le nombre d'arbres dans certaines rues.*

*La densification, actuellement à l'œuvre dans notre Commune, appelle aussi une densification des espaces publics et des espaces de verdure. Hélas, la Commune n'a pas de terrains pour aménager de nouveaux espaces de verdure, il faut donc utiliser le domaine public existant et le valoriser. Mais justement, le constat est que de nombreux arbres ont disparu du centre-ville ou des artères principales de notre Commune ces 20-30 dernières années.*

*En voici quelques exemples :*

- Entre 2008 et 2012, la Place du Marché a perdu une rangée d'une vingtaine d'arbres entre l'Institut Sainte-Croix et le Conservatoire.*
- Trois marronniers ont été abattus il y a deux ans environ sur la Promenade de la Trême et ne sont toujours pas remplacés.*
- La Condémine comportait jadis une haie de thuyas et plusieurs peupliers le long de l'école. Suite à la construction des nouveaux bâtiments scolaires, ces éléments de verdure furent supprimés pour laisser place à un trottoir suffisamment large pour que les voitures puissent y stationner.*

- *La Rue de Vevey, qui comptait plus de 100 arbres, en a perdu un bon tiers : il n'en reste plus que 65 en 2017. Pourtant cette artère est inscrite à l'inventaire des voies suisses d'importance nationale sur une bonne partie de sa longueur et est protégée à ce titre, arbres compris. On relèvera ici la description inscrite en 1995 dans cet inventaire au point numéro 5.01 :*

*"L'allée de grands arbres fastigiés, d'une élégance certaine, confère à l'entrée ouest de la Ville de Bulle cette fonction de "portail" que l'alignement latéral et partiel de l'entrée nord a en partie perdu."*

*L'adjectif « fastigié » qualifie un arbre dont les rameaux sont dirigés vers le haut. 22 ans se sont écoulés depuis cette description et la Rue de Vevey est devenue actuellement bien triste en perdant beaucoup d'arbres par rapport au portail nord constitué par la route de Riaz.*

*Pour les férus de législation, vous trouverez dans l'annexe 2 du RCU la mention des voies historiques situées sur le territoire de notre Commune. Et l'alinéa 3 de l'article 182 du même RCU protège la végétation le long de ces voies de communication.*

*Il est prévu de réhabiliter ces deux artères, Rue de Vevey et Route de Riaz, et la Rue de Vevey pourrait retrouver de son intérêt en y accueillant jusqu'à environ 110 arbres. Ce n'est pas utopique, c'est de la volonté politique.*

*Les arbres créent certes quelques inconvénients, mais les avantages occasionnés les surpassent largement. Les arbres sont de véritables générateurs de qualité de vie :*

1. *Ils apportent de la fraîcheur et de l'ombre en été pour les usagers du domaine public et pour les habitations. Ils contribuent aussi à abaisser la température lors des grandes chaleurs par évaporation-transpiration d'eau : chaque arbre équivaut au plus fort de l'été à 5 climatiseurs et cela sans augmentation de la consommation d'énergie.*
2. *Ils améliorent la qualité du paysage et contribuent à une atmosphère apaisante. Ainsi ils permettent d'encourager la marche à pied et de limiter le stress des utilisateurs de la route. C'est bien connu : mieux vaut un arbre debout qu'un gendarme à terre.*
3. *Ils favorisent aussi la préservation de la biodiversité en ville.*

*Vous l'aurez compris, préserver des arbres et en replanter maintenant, c'est investir dans la qualité de vie de demain. Et chacun de nous trouve son compte, y compris les propriétaires des terrains bordant les rues plantées d'arbres. La valeur de ces terrains et des biens mis en location se trouvera augmentée car les arbres atténuent les nuisances dues à la circulation et à la chaleur estivale.*

*Et justement, en parlant de chaleur, le réchauffement climatique nous apportera des étés toujours plus chauds, avec une augmentation du nombre de jours où la température dépasse 25°C et du nombre de nuits tropicales où elle ne descend pas en dessous de 20°C. Les épisodes de canicules seront ainsi plus fréquents et les centres-villes sont particulièrement touchés car le béton et le goudron accumulent la chaleur de la journée et la restituent la nuit. Ils contribuent à la formation d'îlots de chaleur qui perdurent la nuit et qui empêchent le corps humain de récupérer. Ces îlots de chaleur touchent particulièrement les plus faibles et contribuent aux pics de surmortalité survenus lors des épisodes caniculaires de 2003 et de 2015.*

*Il est possible d'atténuer ces effets néfastes et les arbres y contribuent largement pour autant qu'ils se trouvent au centre-ville. Ainsi, pour préserver la qualité de vie au centre-ville et pour prévenir des effets néfastes dus au réchauffement climatique en cours, et à venir, je propose, au nom du Groupe PS-Les Verts, les mesures suivantes :*

- ➔ *Dans un premier temps, un moratoire sur les coupes d'arbres sur le domaine public est adopté par le Conseil communal. Echappent au moratoire les arbres qui, considérés isolément, constituent une menace avérée pour les passants, les véhicules, le voisinage ou pour les autres arbres. Les arbres abattus sont remplacés au même endroit et ce le plus rapidement possible, dans un délai maximal d'une année.*
- ➔ *Dans un deuxième temps, mais au plus tard une fois l'inventaire achevé, le Conseil communal met sur pied de nouvelles procédures pour l'abattage des arbres et pour le réaménagement du domaine public. Ces procédures doivent inclure la consultation d'un paysagiste et de la commission d'aménagement (ou d'une partie de ses membres). Ainsi, partout où c'est possible, la Commune plante davantage d'arbres et*

*aménage davantage d'espaces verts. Elle réaménage les artères importantes de la Commune avec une double plantation et les rues plus petites avec une simple plantation d'arbres sur toute leur longueur.*

- *Dans un troisième temps, la Commune élargit le domaine de mesures aux plans d'aménagement et au règlement communal d'urbanisme. En plus de favoriser les aménagements de cours d'eau et de verdure en ville, il convient aussi de prendre des mesures en ce qui concerne l'orientation des bâtiments, la sélection de revêtements absorbant moins la chaleur, etc.*

*Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue, on peut gagner en efficacité en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs en Suisse. Je ne nommerai ici qu'un seul exemple : le projet ACCLIMATASION. Dans le cadre du projet pilote "Adaptation aux changements climatiques" mené par la Confédération de 2014 à 2016, la Ville de Sion a renforcé son engagement pour tenir compte de l'évolution du climat et maintenir la qualité de vie en ville. Elle met à disposition d'autres villes les résultats de ses expériences. Au nom du Groupe PS-Les Verts, je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Nicolas Pasquier et relève que le Conseil général prend acte du dépôt de son postulat, lequel sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général. Il précise également à Monsieur Pasquier qu'il doit encore remettre le formulaire de dépôt de son postulat.

Il demande s'il y a d'autres postulats. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au point sur les résolutions.

---

## **C. Résolutions**

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, Monsieur le Président passe directement à l'objet suivant.

---

## **D. Questions**

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question ?

Il donne la parole à Monsieur Jacques Rime qui, au nom du **Groupe UDC**, s'exprime en ces termes :

### **Question - Caisse de pensions de la Ville de Bulle**

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,*

*Je me permets de revenir une fois de plus sur la question de la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on ne parle dans la presse d'une caisse de pension qui doit se restructurer. Presque toutes les caisses publiques de Suisse alémanique sont passées de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ces derniers jours, c'est la caisse de l'Etat de Genève qui est en train de franchir le pas, même l'Etat de Fribourg est en train d'étudier la question.*

*Ne pensez-vous pas qu'il serait grand temps que la Commune de Bulle s'attaque à ce sujet avant qu'il ne soit trop tard ? Je voudrais encore juste rendre attentifs mes collègues que l'année passée n'a pas été bonne pour le fonds et que le degré de couverture a baissé. Je vous remercie. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Rime pour son intervention et demande si le Conseil communal souhaite y répondre.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic répond en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Actuellement, la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle travaille sur un système particulier qui est la primauté des prestations, basée sur le salaire à l'âge de 50 ans. Ce qu'il faut savoir c'est qu'un franc de rente a le même coût, qu'il s'agisse de primauté des cotisations ou de primauté des prestations.*

*Les primautés, de prestations ou de cotisations, sont des sujets qui se discutent à l'interne de la Caisse de Pensions de la Ville de Bulle. Mais, Monsieur Rime, je peux vous rassurer aujourd'hui, notre Caisse de Pensions se porte bien et nous n'en sommes de loin pas aux éléments déposés par le Canton de Vaud la semaine passée, ni dans l'état de la Caisse de Pensions du Canton de Fribourg. Cette discussion, nous pourrions la poursuivre longuement ici mais toutes les pistes sont ouvertes et actuellement nous avons une caisse de pensions qui se porte bien. Terminé Monsieur le Président. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et demande à Monsieur Jacques Rime si celle-ci lui convient.

Monsieur Jacques Rime répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

---

## **E. Remarques – commentaires**

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire. Il passe la parole à Monsieur Baptiste Pasquier.

Au nom du **Groupe PDC-PVL**, Monsieur Baptiste Pasquier s'exprime en ces termes :

*« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues,*

*Lors de la séance du Conseil général du 10 octobre 2016, le Groupe PDC-PVL annonçait qu'un sondage allait être mis en ligne sur le site du PDC bullois pour permettre à la population de Bulle et environs de donner son avis sur les parcs et places de jeux de la Ville de Bulle. Ceci faisait suite à un constat de ces parcs et places de jeux par le PDC bullois.*

*Le sondage est resté en ligne deux mois. Ainsi, 28 personnes de Bulle et La Tour-de-Trême se sont prononcées sur les parcs et places de jeux de leur choix, en renseignant la fréquence à laquelle elles s'y rendent, en évaluant le cadre, les infrastructures ainsi que l'entretien général et en inscrivant leurs remarques et propositions d'amélioration.*

*Au niveau des résultats du sondage, les parcs et places de jeux les plus populaires sont le parc du Cabalet et les jardins et fossé du château, le parc du Vieux-Comté et la place des " quatre sapins ". Les parcs et places de jeux les plus fréquentées sont les places de la Léchère ainsi que le parc du Cabalet et les jardins et fossé du château. Les participants ont donné les notes moyennes suivantes concernant la qualité des parcs et places de jeu, la meilleure note étant 6 et la moins bonne 1 :*

- Cadre : 4.31
- Infrastructures : 3.87
- Entretien général : 4.09

*Tous ces résultats se trouveront sur le site du PDC bullois ces prochains jours.*

*En conclusion, la participation à ce sondage étant relativement faible, les résultats ne peuvent pas être utilisés pour représenter une tendance quelconque. Par contre, le PDC-PVL encourage vivement la Commune à promouvoir les parcs et places de jeux par exemple :*

- *en rendant accessible, par les moyens de communication à disposition, un plan de la ville représentant leur localisation ;*
- *en organisant, pour les citoyens, un tour des parcs et places de jeux afin de mettre en lumière certains de ceux-ci peu connus ;*
- *en mettant en place un sondage pour permettre aux citoyens de donner leur avis.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Baptiste Pasquier pour sa remarque.

Il demande si le Conseil communal souhaite intervenir sur cette remarque.

Au nom du **Conseil communal**, Madame Johanna Gapany répond en ces termes :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Tout d'abord je remercie le Groupe PDC-PVL pour la réalisation de ce sondage qui, effectivement, a obtenu peu de retour. Mais il est tout de même satisfaisant de constater l'intérêt des personnes pour les parcs et places de jeu de notre Ville.*

*Je profite de cette intervention pour vous signaler qu'une nouvelle place de jeu va être inaugurée le 20 octobre prochain à La Tour-de-Trême ; elle a été réalisée par la Société de Jeunesse du village, suite à l'organisation des Rencontres de Jeunesses d'hiver 2017. J'espère que vous pourrez en profiter. Merci de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour sa réponse et demande s'il y a d'autres remarques ou commentaires.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur les Divers du Conseil général pour passer aux divers du Conseil communal.

## **Divers du Conseil communal**

Monsieur le Président passe la parole au Conseil communal pour ses divers.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic intervient en ces termes.

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*Au chapitre des divers, j'ai, en l'état, deux éléments à vous communiquer :*

### **1. Etat des lieux du commerce bullois**

*Comme vous le savez, la Ville de Bulle fait face à de nombreux changements et a une croissance importante. Le Conseil communal a procédé à plusieurs études au cours des dernières années, que ce soit au niveau de la mobilité, de l'urbanisme ou de la planification du territoire communal. La vitalité économique de notre Ville est une préoccupation constante du Conseil communal. Cette préoccupation est également relayée par le Conseil général qui a déposé différentes interventions touchant à la thématique du fonctionnement du centre-ville de Bulle.*

*Pour que nous puissions disposer d'une vision complète, nous vous informons que nous venons de confier une étude à un bureau spécialisé qui va se pencher spécifiquement sur le fonctionnement commercial de notre cité. L'entreprise " Acompany " a été choisie, d'une part pour son expérience dans le domaine et d'autre part pour l'approche pragmatique de la méthode qui nous a été présentée. Cette étude se déroule en trois étapes :*

- La première est une cartographie du commerce du centre-ville, incluant la répartition par catégorie d'activité, la position du commerce sur un plan et la liste des commerçants, permettant de définir un diagnostic commercial bullois.*
- La deuxième sera une analyse de l'environnement, de l'image de Bulle et de la promotion de la ville sous un angle commercial.*
- La troisième, une analyse des structures en place, de leur fonctionnement et de leur interaction.*

*Au terme de l'étude de ces trois étapes, qui va durer plusieurs semaines, nous disposerons d'un état des lieux basé sur une approche externe objective ainsi que des pistes qui nous permettront de renforcer nos atouts et d'améliorer nos faiblesses. »*

### **2. Professionnalisation de l'Exécutif bullois**

*Pour ses réflexions sur la professionnalisation totale de l'Exécutif bullois, ou partielle comme actuellement, le Conseil communal s'est basé sur le rapport de l'IDHEAP (Institut de Hautes Etudes en Administration publique), du 22 octobre 2013 et qui, à l'époque, a été remis à chaque Conseiller général. Ce rapport faisait une synthèse du fonctionnement du Conseil communal dans sa forme actuelle et dégagait des pistes par rapport à l'étude qui a été menée en vue de la professionnalisation totale ou non du Conseil communal.*

*Le deuxième élément a été une réflexion personnelle de chacun des Conseillers communaux en charge actuellement. Le troisième élément a été des séances de Conseil communal, de partage de réflexions et d'échange pour arriver finalement à la conclusion et déboucher, après des pesées d'intérêts bien sûr, sur une décision qui est celle de maintenir la situation actuelle, soit 9 Conseillers à temps partiel, comme aujourd'hui, et répartis de la même façon, soit 7 à 40 % (280 %), le Vice-Syndic à 50 % et le Syndic à 80 %. Cela nous apporte une situation à 4,1 EPT (équivalent plein temps).*

*Il y a eu beaucoup d'échanges et la base de la réflexion —nous sommes revenus souvent là-dessus— était au final la suivante :*

- 1. Est-ce qu'un Conseil communal à 7 temps partiels plus élevés, ou 5 Conseillers communaux à temps plein, permettrait de mieux administrer la Commune qu'aujourd'hui ? La réponse était plutôt " non ".*
- 2. Est-ce que le Conseil communal sous sa forme actuelle a fauté, a manqué à sa tâche ? La réponse était plutôt " non ".*
- 3. N'y a-t-il pas plus de sensibilité en étant 9 personnes au lieu de 5 pour partager des avis, faire la pesée des intérêts et ensuite prendre des décisions ? La réponse était plutôt " oui ".*
- 4. Du côté financier, il fallait mettre aussi un élément dans la balance. Si l'on passe de 4,1 EPT au salaire actuel d'un Conseiller communal à 5 ou 7 Conseillers communaux permanents avec un salaire de fonction, cela va bien inévitablement peser sur le budget. Si l'on ajoute des retraites pour des Conseillers, si l'on se base sur le principe qu'a le Conseil d'Etat ou le Conseil communal de la Ville de Fribourg, avec des permanents, cela signifie que soit on part sur une méthode avec, après la fonction de Conseiller, des retraites où il faudrait donner, ou aider avec éventuellement une année de salaire un Conseiller communal qui ne serait plus élu, pour qu'il puisse retrouver du travail.*

*Cet élément de professionnalisation pourrait aussi s'appliquer à une personne jeune qui voudrait quitter son poste actuel après sa formation pour être élu Conseiller communal et qui, après 15 ans, reviendrait dans le monde du travail ; elle aurait perdu le fil par rapport à ses études et ne serait plus dans le trend du travail en situation civile.*

*Si par rapport à cet élément des permanents, on rajoute également les locaux qui seront nécessaires en plus, les bureaux, les secrétariats supplémentaires, cela pèse également sur le budget.*

*Alors, au final, on peut se poser la question, et elle a été posée : "pourquoi vouloir volontairement dépenser plus sans pouvoir compter sur un meilleur service garanti ?".*

*Et pour rappel, c'est le Conseil général qui dicte ou qui dit le nombre de Conseillers communaux et c'est le Conseil communal qui fixe le taux d'occupation de ceux-ci.*

*Voilà Monsieur le Président, avec ces considérations, je vous rends la parole. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande si un autre membre du Conseil communal souhaite prendre la parole.

Tel n'étant pas le cas, il redonne directement la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic conclut en ces mots :

*« Merci Monsieur le Président,*

*En l'état, je n'ai pas de conclusion particulière, si ce n'est de vous remercier toutes et tous pour la bonne harmonie qui règne dans ce Conseil et la sérénité des débats. Terminé Monsieur le Président. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic.

Avant de conclure, Monsieur le Président rappelle encore aux intervenants de ce soir de remettre leurs écrits à la Secrétaire, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel ; il les en remercie d'avance.

Il précise que comme tous les points de l'ordre du jour ont été traités ce soir, la séance du 10 octobre 2017 n'aura pas lieu.

Il est 20.45 h., Monsieur le Président clôt officiellement les débats et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

**La séance est levée à 20.45 h.**

### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président

Le Secrétaire

Monsieur Sébastien Bossel

Monsieur Guy Monney

La Secrétaire au procès-verbal

Madame Anne Fracheboud

#### Annexes

- Point 2. Message concernant la réponse du Conseil communal à la proposition de Madame M.-C. Baechler demandant la création d'une Commission seniors*
- Point 3. Message concernant la réponse du Conseil communal au postulat de Madame Thérèse Anatrà Lüchinger pour une communication dynamique en matière de projets d'aménagement*
- Point 4. Message concernant la réponse du Conseil communal au postulat de Madame Isabelle Colliard demandant la mise à disposition dans les jardins de Sainte-Croix d'un espace d'échange pour les résidents et les habitants*
- Point 5. Message concernant la réponse du Conseil communal au postulat de Madame Thérèse Anatrà Lüchinger demandant une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché le samedi*